

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Grand Est

Avis n° 2023 - 144		
Groupe de travail « Forêt »	Objet : auto-saisine du CSRPN sur la thématique des vieilles forêts	Vote du conseil plénier : Favorable

Les vieilles forêts figurent parmi les écosystèmes les plus riches de l'Union Européenne (UE). Elles sont l'habitat de nombreuses espèces menacées et/ou endémiques de l'UE, et constituent un patrimoine naturel exceptionnel. Elles sont d'une importance majeure pour la biodiversité et assurent la fourniture de multiples services écosystémiques essentiels (UICN France, 2013), en particulier elles stockent des quantités importantes de carbone (Figueres et al. 2019). Mais aujourd'hui, dans l'UE, ces forêts sont rares, souvent petites et fragmentées (Barredo *et al.* 2021).

En mai 2020, la Commission Européenne a publié la *Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030*. Celle-ci fixe l'objectif de définir, cartographier, surveiller et **protéger strictement toutes les forêts primaires et anciennes encore présentes dans l'UE**.

En juillet 2021, la Commission Européenne a publié *Une nouvelle stratégie de l'UE pour les forêts pour 2030*. Elle fixe l'objectif de protéger les dernières forêts primaires et anciennes de l'UE. Elle précise qu'il existe **un besoin immédiat de cartographier les forêts primaires et anciennes et d'établir leur régime de protection**. Elle précise aussi que **les Etats membres devraient s'engager d'urgence à achever la cartographie et la surveillance de ces forêts, et à veiller à ce qu'il n'y ait aucune détérioration jusqu'à ce qu'ils commencent à appliquer le régime de protection**.

En septembre 2021, le congrès mondial de l'UICN par sa motion 125 demande de **renforcer la protection des forêts primaires et des vieilles forêts en Europe et de faciliter leur restauration dans la mesure du possible**. Celle-ci incite à l'achèvement d'une carte complète des vieilles forêts à travers l'Europe et encourage les États à promouvoir un cadre en faveur de leur conservation (leur protection devant être un objectif du Deal vert européen) et à l'assurer de préférence par des moyens réglementaires comme des aires protégées en protection forte, mais aussi par le paiement des services écosystémiques ou l'achat de terres.

En mars 2023, la Commission Européenne publie les *Directives pour la définition, la cartographie, la surveillance et la protection stricte des forêts primaires et anciennes de l'UE*.

Il n'existe plus en France de forêts primaires (primary forests). Par contre, il y subsiste encore de nombreuses forêts anciennes (old-growth forests) et notamment dans la région Grand Est. Il est important de préciser que la notion de forêt ancienne traduite de l'anglais « old-growth forest » dans les documents de la Commission Européenne fait référence à l'état et la structure de la forêt (maturité) et non à l'ancienneté (ancientness en anglais) qui indique une continuité temporelle sans changement d'utilisation du sol. Les forêts présentant de nombreuses caractéristiques de maturité (au sens old-growth) sont souvent des forêts anciennes (au sens ancientness). Mais une forêt ancienne ayant été activement gérée au cours des siècles aura perdu de nombreuses caractéristiques

des forêts matures. A l'inverse, une forêt récente peut développer des structures et caractéristiques de maturité avec le temps (Cateau *et al.* 2015, Decocq *et al.* 2021).

Dans le présent avis, nous nous focaliserons prioritairement sur les forêts anciennes et matures que nous nommerons vieilles forêts (appellation faisant actuellement consensus en France). Une attention devra néanmoins être portée sur les forêts récentes et matures pour constituer un réseau fonctionnel à l'échelle du Grand Est permettant les échanges entre populations d'organismes à capacités de dispersion variables (connectivité).

Définition d'une vieille forêt (old-growth) de la Commission Européenne :

Vieille forêt : un peuplement forestier ou une zone forestière constituée d'espèces d'arbres indigènes qui se sont développés de manière prédominante par des processus naturels et présentent des structures et dynamiques généralement associées aux derniers stades de succession écologique observés dans les forêts primaires ou les forêts non perturbées du même type. Des traces d'activités humaines passées peuvent y être visibles, mais elles disparaissent progressivement ou sont trop limitées pour perturber de manière significative les processus naturels.

Pour caractériser les vieilles forêts (old-growth) à protéger de façon stricte, la Commission Européenne a développé avec les Etats membres une liste **d'indicateurs principaux et d'indicateurs complémentaires**. Tous les indicateurs principaux et au moins deux indicateurs complémentaires doivent être réunis pour caractériser une vieille forêt.

En France, l'intérêt pour l'étude et la conservation des vieilles forêts s'est développé au début des années 1990 avec plusieurs travaux théoriques et inventaires régionaux réalisés principalement par le CEMAGREF, l'ENGREF, l'INRA et l'ONF. Parmi ces travaux figurent notamment une enquête réalisée en 1995 au sein de l'ONF sur la recherche de peuplements subnaturels en forêt de montagne, enquête actualisée récemment (Riedweg 2020). Faisant suite à l'appel de 224 scientifiques pour la protection des forêts en France en 2001 et aux travaux de Gilg (2004) sur les caractéristiques, la conservation et le suivi des forêts à caractère naturel, de nombreux travaux d'inventaire et d'évaluation des vieilles forêts ont vu le jour, notamment ceux du WWF (Rossi *et al.* 2013, Rossi et Vallauri 2013), du Groupe d'Etude des Vieilles Forêts Pyrénéennes (Savoie *et al.* 2011, Savoie *et al.* 2015, Goux *et al.* 2019) ou encore du Réseau Ecologique Forestier Rhône-Alpes (Rossi 2016). Une synthèse sur le sujet a été publiée par Savoie *et al.* (2022) dans la Revue Forestière Française.

Publiée en janvier 2021, la *Stratégie Nationale des Aires Protégées (SNAP) 2030* prévoit dans son objectif 1 de créer un réseau d'aires protégées résilient aux changements globaux sur 30% du territoire dont 10% en protection forte. Il s'agit dans ce cadre **d'intensifier la protection des écosystèmes d'intérêt remarquable et particulièrement menacés, notamment les forêts subnaturelles**. *Le plan d'actions 2021-2023* de la SNAP 2030 prévoit dans sa mesure 2 (Protéger les écosystèmes remarquables ou les plus menacés) de **renforcer la protection des forêts par la mise sous protection forte de 70 000 ha en métropole dont 10% en forêt domaniale d'ici 2022**. La SNAP 2030 est déclinée en plans d'actions territoriaux à l'échelle des régions.

En 2022, dans le cadre des Assises de la Forêt et du Bois, il a été décidé le lancement d'un *Plan National d'Action (PNA) « Vieux bois et forêts subnaturelles »*. Celui-ci devait être engagé dès 2022 mais sa rédaction ne sera réalisée qu'en 2024 par le GIP ECOFOR et France Nature Environnement, et les premières mesures ne devraient voir le jour qu'en 2025.

Dans le Grand Est, les travaux d'inventaire de vieilles forêts concernent exclusivement le massif des Vosges. En 1987, Schortanner et Waechter identifient dans le plan de protection et de mise en valeur des Hautes-Vosges un réseau de forêts subnaturelles à protéger. En 1991, Ceconello achève un

mémoire de DESS intitulé « Inventaire des forêts subnaturelles du massif vosgien » encadré conjointement par l'ENGREF et l'université de Paris VII et ne concernant que les forêts publiques du massif hors Vosges du Nord. Il faut ensuite attendre 2001 pour que Commenville présente son travail issu d'une enquête sur les forêts publiques non exploitées depuis au moins 50 ans dans les Vosges cristallines, et revient sur les enjeux des réserves intégrales de forêt subnaturelle.

Le *Programme Régional de la Forêt et du Bois Grand Est 2018-2027* prévoit de porter un projet cohérent en faveur de la biodiversité dans le Grand est, en particulier pour **constituer progressivement un réseau de forêts en libre évolution avec le soutien de l'Etat et de la Région.**

La *Stratégie Régionale pour la Biodiversité Grand Est 2020-2027* fixe comme objectifs de **constituer progressivement un réseau de forêts en libre évolution (A.5.3.)** et de **réaliser une carte localisant les îlots de sénescence et de vieillissement dans les forêts domaniales et communales (A.5.4.)**.

Actuellement, un travail exploratoire est mené sur le territoire du PNR des Ballons des Vosges (Hurstel & Giovannacci, non publié). Celui-ci vise à produire un inventaire préliminaire (état des lieux initial) des vieilles forêts du PNR en libre évolution en croisant des jeux de données existantes et en complétant avec des connaissances issues de prospections de terrain.

Le CSRPN Grand Est constate et déplore que malgré l'existence de nombreux documents cadres du niveau européen au niveau local, aucun travail d'inventaire et d'évaluation des vieilles forêts telles que définies par la Commission Européenne n'existe à ce jour à l'échelle de la région Grand Est (4^{ème} région forestière de France avec 1,9 million d'ha de forêt soit 12% au niveau national).

Le CSRPN Grand Est demande qu'un travail pluridisciplinaire d'inventaire et de cartographie des vieilles forêts (en priorisant les peuplements anciens et matures) soit rapidement engagé en Grand Est, sans attendre le PNA « vieux bois et forêts subnaturelles » ni les résultats des campagnes LiDAR, et qu'il alimente la Stratégie Nationale des Aires Protégées et la Stratégie Régionale pour la Biodiversité Grand Est par la création d'un réseau cohérent d'espaces forestiers en protection forte et en libre évolution, et en respectant les échéanciers affichés dans les différents documents cadres cités plus haut (2027 au plus tard). Ce travail pourrait constituer les bases d'une déclinaison régionale du PNA lorsque ce dernier sera opérationnel.

Références :

- Barredo J., Brailescu C., Teller A., Sabatini F.M., Mauri A., Janouskova K., 2021. Mapping and assessment of primary and old-growth forests in Europe, EUR 30661 EN, Publications Office of the European Union, Luxembourg.
- Cateau E., Larrieu L., Vallauri D., Savoie J.-M., Touroult J., Brustel H., 2015. Ancienneté et maturité : deux qualités complémentaires d'un écosystème forestier. C. R. Biol. 338, 58–73.
- Cecconello A., 1991. Inventaire des forêts subnaturelles du massif vosgien. DESS, ENGREF, Université de Paris VII.
- Commenville P., 2001. Forêts subnaturelles des Vosges, mise en valeur et perspectives. Nancy : ENGREF. Mémoire de fin d'études. 57 p.
- Decocq G., Dupouey J.-L., Bergès L., 2021. Dynamiques forestières à l'ère anthropocène : mise au point sémantique et proposition de définitions écologiques. Revue forestière française 73, 21–52.

- Figueres S., Denou J.L., Martel S., Loustau D., 2019. Potentiel de stockage du carbone dans les vieilles forêts pyrénéennes. Rapport final. INRA, UMR ISPA, Villenave d'Ornon, 81 p.
- Gilg O., 2004. Forêts à caractère naturel. Caractéristiques, conservation et suivi. ATEN, Cahiers Techniques 74, 96 p.
- Goux N. et Savoie J.M. (coordinateurs), Bouteloup R., Corriol G., Cuypers T., Hannoire C., Infante Sanchez M., Maillé S. et Marc D., 2019. Inventaire et caractérisation des noyaux de « vieilles forêts de plaine » Pour une continuité de la trame forestière entre Pyrénées et Massif-Central. Rapport final, Conservatoire d'espaces naturels Midi-Pyrénées / Ecole d'ingénieurs de Purpan. 64 p. + annexes.
- Riedweg C., 2020. Peuplements subnaturels des forêts publiques de France métropolitaine : méthodologie d'inventaire national des peuplements forestiers à potentiel de subnaturalité. Nancy : L'institut Agro – Montpellier SupAgro, AgroParisTech – ENGREF, ONF. Mémoire de fin d'études, 74 p.
- Rossi M., Bardin P., Cateau E., Vallauri D., 2013. Forêts anciennes de Méditerranée et montagnes limitrophes. Références pour la naturalité régionale. WWF France, Marseille, 144 p.
- Rossi M., Vallauri D., 2013. Evaluer la naturalité. Guide pratique, version 1.2. WWF, Marseille, 154 p.
- Rossi M., 2016. Forêts à hautes valeurs écologiques. Inventaire des projets rhônalpins de 2009 à 2016. Réseau Ecologique Forestier Rhône-Alpes & Région Rhônes-Alpes, 11 p. + annexes.
- Savoie J.M. (coordinateur), Bartoli M., Brin A., Brustel H., Celle J., Corriol G., Coste C., Hannoire C., Harrel M., Larrieu L., Sarthou V., Valladares L., 2011. Forêts pyrénéennes anciennes de Midi-Pyrénées. Rapport d'étude de projet FEDER 2008-2011. Ecole d'Ingénieurs de PURPAN/DREAL Midi-Pyrénées, 320 p.
- Savoie J.M. (coordinateur), Bartoli M., Blanc F., Brin A., Brustel H., Cateau E., Corriol G., Dejean S., Goux N., Hannoire C., Infante Sanchez M., Larrieu L., Marcillaud Y., Valladares L., Victoire C., 2015. Vieilles forêts pyrénéennes de Midi-Pyrénées. Deuxième phase. Evaluation et cartographie des sites. Recommandations. Rapport final. Ecole d'Ingénieurs de PURPAN/DREAL Midi-Pyrénées, 125 p.
- Savoie J.-M., Thomas M., Cateau E., Goux N., Paccard P., 2022. Connaître les forêts anciennes et matures : comment ? pourquoi ? Revue forestière française 73, 179–209.
- Schortanner M., Waechter A. 1987. Plan de protection et de mise en valeur des Hautes-Vosges – tome I : les richesses naturelles des Hautes – Vosges. Ministère de l'Environnement, 42 p.
- UICN France, 2013. Panorama des services écologiques fournis par les milieux naturels en France - volume 2.1 : les écosystèmes forestiers. Paris, France.

Fait le 19/09/2023

**Le président du CSRPN
Jean-François SILVAIN**



SEL